

Hier soir cependant tout était calme dans le centre de Paris et les faubourgs.—On assure d'une manière positive qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre l'Angleterre et le gouvernement napoléonien.—Il est question du remplacement aux Postes de M. Arago par M. Taschereau. M. Arago passerait aux Beaux-Arts.—Il paraît que MM. les généraux Cavaignac et Lamoricière sont disposés à soutenir le principe du remplacement militaire. La montagne seule votera contre.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Livres de piété à vendre.— THOMAS CARY.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 23 OCTOBRE 1848.

Nous avons reçu Vendredi au soir, nos journaux d'Europe apportés par la malle du 30 septembre. Nous donnons à nos lecteurs les nouvelles que ces journaux contiennent, en attendant ceux de la malle du 7 octobre que nous recevrons probablement demain.

France.—L'Assemblée nationale continue la discussion du projet de constitution. Le 22 septembre, le comte Molé a pris son siège. L'Assemblée après de long débats, a adopté l'article qui établit une seule chambre législative par la division suivante :

Pour deux chambres législatives,	289
Contre, - - - - -	530

Majorité pour une seule chambre, 241

—Les candidats du gouvernement aux dernières élections ont été battus dans tous les collèges électoraux. Cette défaite place le gouvernement dans une position embarrassante et alarme le pays.

—Le projet de loi pour le mariage des prêtres a été repoussé par l'Assemblée nationale après de vifs débats entre M. Isambert qui soutenait cette mesure et Mgr. FAYET, évêque d'Orléans qui l'opposait.

—On dit que les insurgés de juin condamnés à la déportation seront amnistiés.

—Le gouvernement avait pris des mesures extraordinaires pour prévenir toute émeute causée par l'arrivée du prince Louis Napoléon.

Paris, 29 Sept. au soir.—L'état de prostration du commerce dans la capitale se continue sans amélioration. On s'attend à ce que la question de la présidence de la République va être agitée immédiatement.

M. Gent candidat du gouvernement a été tué en duel par M. Léo de Laborde, rédacteur d'un journal légitimiste.

Allemagne.—La tranquillité était rétablie à Francfort qui était occupée par 10,000 soldats autrichiens, prussiens, Hessiens. Les funérailles du prince Linowsky, du général Van Auerswald et des officiers tués pendant l'insurrection,

ont eu lieu avec pompe le 21.

Le ministère allemand est enfin formé. L'Assemblée nationale a voté la mise en accusation des ministres Schmerling et Mohl pour avoir mis Francfort en état de siège, les circonstances n'exigeant pas l'adoption de cette mesure.

Prusse.—Une insurrection sérieuse a eu lieu à Bologne le 25 par suite de l'arrestation de trois individus accusés de complot républicain. La force armée est parvenue à rétablir l'ordre. La ville a été mise en état de siège.

Italie.—Des lettres de Rome du 17 septembre, annoncent la formation du ministère pontifical :

Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères	Cardinal SOGLIO.
Président du Conseil, Intérieur et Finances.	Comte ROSSI.
Instruction Publique.	Cardinal VIZZARELLI.
Grâce et Justice.	L'Avocat CICOGNANI.
Commerce.	Professeur MONTANARI.
Travaux Publics et Guerre	
ad interim.	Duc de RIGNANO.
Sans Portefeuille.	Comte GUARINI.

Le pape a désapprouvé la loi du parlement anglais pour établir des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et le saint siège.

La fièvre du provisoire paraît s'être emparé de toutes les petites principautés d'Italie qui ne peuvent être heureuses sans un gouvernement provisoire.

Naples et Sicile.—La perte des Napolitains dans l'attaque de messine se monte à 2000 tués et ils ont eu 1200 blessés. Les Siciliens ont de leur côté fait des pertes cruelles. Plusieurs petites villes de la Sicile ont fait leur soumission au roi de Naples.

Espagne.—La Duchesse de Montpensier est accouchée d'une fille à Seville.

Angleterre.—Les dissidents font déjà leurs préparatifs d'opposition à la mesure anticipée du gouvernement pour la dotation du clergé catholique d'Irlande.

Les empoisonnements de maris par leurs femmes se pratiquent sur un pied très étendu dans le comté d'Essex.

(Traduit de l'European Times.)

Louis Napoléon Bonaparte a pris son siège dans l'Assemblée nationale le 26 septembre. Il est entré dans la salle par une porte latérale de gauche et s'assied au septième banc de la 3e section de gauche. Tous les regards se portèrent aussitôt sur lui, et sa présence excita une longue agitation dans l'Assemblée. M. Marcel Barthe demeura quelque temps à la tribune sans pouvoir se faire entendre; il reprit enfin la parole et termina son discours au milieu de l'inattention générale.

M. CLÉMENT, rapporteur du 9e bureau, rend compte des élections du département de l'Yonne. Sur 90,877 électeurs, M. L. Napoléon Bonaparte a obtenu 42,000 suffrages. Les opérations électorales ont été examinées avec soin. Il n'y a aucune protestation. Le 9e bureau propose donc l'administration provisoire du citoyen Louis Bonaparte jusqu'à ce qu'il ait produit les pièces justificatives de son âge et de sa nationalité.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée demande que M. le rapporteur explique catégoriquement les conclusions de la commission.

M. VIVIEN. Les membres du neuvième bureau sont d'avis, à l'unanimité, de l'admission pure, simple et définitive du citoyen Louis Bonaparte. Quant à l'absence des pièces qui prouvent l'âge et la nationalité, il a suffi jusqu'à présent de la notoriété publique. En conséquence, le neuvième bureau vous propose l'admission immédiate du citoyen Louis Bonaparte. [Mouv. prol.]

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition. (Silence profond.) Le citoyen Louis Bonaparte est proclamé représentant du peuple élu par le département de l'Yonne. (Mouvement prolongé.)

M. LOUIS BONAPARTE. Je demande la parole.

Voix nombreuses : A la tribune ! à la tribune !

M. LOUIS NAPOLEON BONAPARTE. Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de garder le silence après les calomnies dont j'ai été l'objet. J'ai besoin d'exposer ici hautement, et dès le premier jour où il m'est donné de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont toujours animés.

Après très trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin une patrie et tous mes droits de citoyen.

La république m'a fait ce bonheur ; que la république reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement, et que les généreux concitoyens qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer. [Très-bien ! très-bien !]

Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte. Recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec le même sentiment d'affection et de confiance que j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la république. [Vive approbation.]

POSTSCRIPTUM

Nous traduisons du *Morning Chronicle*, les détails additionnels qui suivent :

La récolte de patates est presque entièrement perdue en Irlande.

France.—Une émeute sérieuse a eu lieu à Lyon, causée par les gardes mobiles qui ont crié *vive Louis Napoléon ! à bas Cavaignac* ; elle a été entièrement réprimée.

Louis Napoléon a fait choix de la ville de Paris pour la représenter dans l'Assemblée nationale. Il sera en conséquence procédé à de nouvelles élections dans les collèges électoraux qui l'ont élu.

—On rapporte que de graves mutineries ont eu lieu parmi les troupes.

—Cavaignac s'est prononcé contre l'élection du président par le suffrage universel. On a découvert, dit-on, un complot contre l'Assemblée nationale.